

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 OCTOBRE 2015**

Date de convocation : 06/10/2015
Date d'affichage 06/10/2015

Nombre de conseillers : 8
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 7

L'an deux mil quinze le mardi 13 octobre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, ROCHER Jean-Luc, LIVENAI PASCAL, HUCHEDÉ Irène

Etait absent excusé :

Etait absent non excusé: GUÉGAN Thierry

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAI est élu secrétaire.

Madame Le Maire déclare que selon l'article L.2121-17 du CGCT le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le Maire fait part des démissions suivantes qui ont été adressées à la préfecture.

Conseillères municipales démissionnaires à compter du 10 octobre 2015 : LERAUX Sandrine, BOISARD Véronique

Conseillère municipale démissionnaire à compter du 12 octobre 2015 : LUTELLIER Raphaëlle

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de huit.

ECOLE GARDERIE CANTINE

Anne-Sophie MALIN expose ce qui a été mis en place depuis les réunions des cycles 1, 2 et 3.

- le règlement intérieur des NAP (nouvelles activités périscolaires depuis la réforme 2014).
- le protocole de démarches pour les agents signifiant les points de contrôle à réaliser et les suites à donner dans le cas de la présence non prévue de l'enfant et surtout dans le cas où l'enfant n'est pas présent.

Ces documents seront transmis dès la rentrée de novembre prochain accompagnés de l'autorisation de sortie (une par enfant) et du formulaire d'inscription au NAP (un par enfant).

Madame le Maire et Anne-Sophie MALIN demandent au conseil d'apporter un nouvel éclairage sur ces mesures, afin d'améliorer leur formulation et de les valider.

Madame le Maire rappelle que les agents de la commune ne doivent pas consulter le cahier de liaison, celui-ci étant destiné à la communication parents-maîtresses et c'est à la maîtresse de communiquer des informations aux agents.

Dans un second temps, Madame le Maire explique qu'une période de restriction de personnel (lors de l'absence de Jocelyne et de Martine) a mis en évidence des difficultés de communication entre les agents communaux à l'école.

Céline HÉMON a noté que Lucie DU MESNIL ADELEE nouvellement recrutée, débutant son activité professionnelle, n'a pas eu tout le soutien de ses collègues.

Un manque d'harmonie entre les agents est arrivé à un moment où la vigilance aurait dû être accrue.

Il a été reproché à Lucie son ton de voix et ses expressions quand elle s'adressait aux enfants. Madame le Maire dit que Lucie a pris bonne note de ces remarques.

De plus, Lucie a pincé le nez d'un enfant à la cantine. Elle a voulu, selon elle, mettre sous forme de jeu le fait de faire manger un enfant.

Pascal LIVENAI dit que ce geste n'est pas un amusement mais un geste d'énerverment déplacé limite un geste de maltraitance pour faire manger l'enfant malgré lui.

Madame le Maire dit que Lucie regrette cette maladresse. Mme HÉMON pense que Lucie aurait dû également être réactive à ce sujet et en parler aux parents.

Madame le Maire évoque la mise en place d'un avertissement envers Lucie pour geste déplacé sur un enfant et demande au conseil de la sanctionner.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de mettre un avertissement à Lucie DU MESNIL ADELLE pour ce geste déplacé envers un enfant.

Madame le Maire reconnaît que Lucie a du mérite à rester à ce poste. La situation n'est pas facile pour elle. Selon Madame le Maire, les réunions ressemblent plus à des confrontations alors que c'est un meilleur fonctionnement qui est recherché entre les agents et dans leurs attributions.

Le contrat de Lucie DU MESNIL ADELEE:

Madame le Maire demande au conseil de proposer à Lucie un CDD du 17 octobre au 18 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de proposer à Lucie DU MESNIL ADELEE un contrat de travail à durée déterminée du 17 octobre au 18 décembre 2015.

- **NAP (anciennement TAP)**

Achats de fournitures à la Sté Ludonosco pour un montant de 670 €. Les prix proposés étaient très avantageux au lieu de 2000 € environ.

PRIMES DE FIN D'ANNEE

PRIMES DE FIN D'ANNÉE

Le Comité Technique (CT) du CDG53 (*Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne*), dans sa séance du **11 juin 2015**, a émis un avis sur le montant de la prime de fin d'année 2015.

A titre exceptionnel et compte tenu de l'évolution négative de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, le montant est conservé à **937,60 € net** pour un agent à temps complet).

Madame le Maire propose de calculer directement la prime totale au prorata du temps de travail sur la base de 937.60 € net soit 1017.58 € brut pour un temps plein pour les agents CNRACL et 1149.02 € pour les agents IRCANTEC et pour 1161.76 € pour un agent IRCANTEC soumis au 1 % solidarité

Madame le Maire propose de procéder à son mandatement avec les salaires du mois de novembre et par arrêté municipal.

Il est entendu que le calcul des primes sera revu pour 2015 sur le critère de la présence réelle des agents à leur poste (maladie, maternité, disponibilité...), ou les agents en contrat si arrêt de plus de 3 mois leur prime sera proratisée et pour un remplaceant il recevra la prime si sa présence excède 6 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder une prime de fin d'année est fixée à 937.60 € net qui est à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent et de procéder à son mandatement avec les salaires du mois de novembre et par arrêté municipal.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

La commission donne le compte rendu de sa dernière rencontre avec M. VEUGEOIS du cabinet Plaine Etude (plan joint dans vos dossiers, zone 30 autour du bourg et devant l'école, chicanes au milieu de la rue l'étang et parvis devant l'école d'environ 10 m). Il nous faut valider le plan de circulation apaisée, faire le comptage des véhicules et à des endroits judicieux et hors vacances scolaires. La circulaire DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2016 vient d'arriver. Nous avons jusqu'au 30 janvier 2016 pour déposer les dossiers.

NB : nous pouvons prétendre à une aide publique ne pouvant excéder 25-30 %.

M. VEUGEOIS propose un démarrage de travaux en octobre 2016 pour finir au printemps 2017.

Concernant les honoraires du cabinet Plaine Etude, le conseil municipal décide qu'ils lui seront réglés par rapport au montant du marché et non à la prestation.

Une réflexion en amont sur ce projet s'impose selon Madame le Maire, Christophe HERMAGNE et Pascal LIVENAI.

Pascal LIVENAI évoque le projet de plateau surélevé de la rue de l'étang dont la localisation dépend du panneau de l'entrée du bourg qui pourrait être déplacé, ceci est à rediscuter avec le cabinet Plaine Etude.

Sur le plan, l'emplacement des arbres est à revoir pour manque de visibilité selon Jean Luc ROCHER.

Une réflexion est en cours sur la localisation des poubelles semi enterrées.

Ainsi que sur le retour du chemin vers l'épi d'or.

Madame le maire pense que les habitants sont déjà habitués à l'emplacement à la salle des fêtes ou la maison de la moisson. Elle pense que la place face à l'école n'est pas forcément adaptée pour les poubelles semi enterrées (odeurs, gênes, débris..).

Pour l'impasse des rosiers, Madame le Maire estime qu'il est urgent de délimiter les parties de circulation par une indication au sol dans un premier temps, ceci sera également exposé à MR VEUGEOIS (cabinet Plaine étude)

Une commission composée de Jean-Luc ROCHER, Christophe HERMAGNE et Pascal LIVENAI a été mise en place pour étudier un projet de création de parking pour le terrain de football, chargent à eux de présenter un dossier aux conseillers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'ajourner ce sujet jusqu'au prochain conseil municipal afin d'avoir une réflexion sur les points abordés.

EFFACEMENT DE RESEAUX – PROGRAMME 2016

Dans vos dossiers, est joint l'avant-projet sommaire relatif au projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques concernant la rue des Sports, la rue de la Vigne et la rue des Vergers, **pour une participation financière de la commune nette** à hauteur d'un montant total de 99750 € :

- 34 000 € HT pour les réseaux électriques,
- 32 000 € TTC pour les réseaux télécommunication option B
- 33 750 € HT pour l'éclairage public.

(le SDEGM prenant en charge directement la totalité de la TVA).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'ajourner ce sujet jusqu'au prochain conseil municipal afin d'avoir une réflexion sur les points abordés au niveau de l'aménagement du bourg et du budget.

TAUX D'ASSAINISSEMENT

Subvention de la commune de 3500 € à couvrir. D'un point de vue légal, le percepteur veut que le budget assainissement soit autonome. La redevance perçue atteindrait 10600 €.

Le principe de calcul et la proposition de Mme le maire ainsi que les taux des communes environnantes sont dans vos dossiers.

Taux de 2015 pour rappel : 17.51 en part fixe annuelle et 0.463 € par m³

Madame le Maire présente différente possibilité d'obtenir un budget assainissement autonome.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'augmenter les taux sur deux ans et ainsi de voter le taux d'assainissement avec une augmentation de 20 % 2016 et de 24 % en 2017 comme suit :

	2016	2017
PART FIXE ANNUELLE	21,01	26,05
VARIABLE / M ³	0,556	0,689

DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est à prendre pour pallier au règlement (voir tableau ci-dessous)

- Virement de crédit pour une facture déjà réglée auprès de WTP pour un montant de 2988 €
- Décompte définitif de l'entreprise BALLUE d'un montant de 735.43 € et le montant correspond à la voirie de l'entreprise SECHE en investissement de 47241.41 et il manque sur le compte 2151 op 0036 1802.55 €.

Le trésorier propose de récupérer les restes à réaliser au chapitre 36 des comptes 2041582 et 2151 d'un montant de 39556.63 €.

SECTION INVESTISSEMENT		
Articles	Dépenses	
	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
020	-2988	
21318		+2988
Articles	Dépenses	
2041582	-1352.98	
2151	-38203.65	
2151 opération 0036		+30000
21318 opération 0058		+9556.63

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter cette décision modificative en investissement afin de régulariser le virement de crédit de régler l'entreprise BALLUE pour le décompte définitif d'un montant de 735.43 € et la voirie auprès de l'entreprise SECHE d'un montant de 47241.41 € au total.

SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON

Veillez trouver dans votre dossier une copie du Schéma de mutualisation de la communauté de communes de Loiron. Ce projet est soumis ce jour pour avis du Conseil.

Christophe HERMAGNE explique que ce schéma, accompagné des observations éventuelles du Conseil, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire le jeudi 17 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'ajourner ce sujet afin de réfléchir sur des besoins de la commune en service et ou en matériel.

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SIAEP DU CENTRE OUEST MAYENNAIS

Dans votre dossier, veuillez consulter la copie du rapport sur le prix et la qualité du Service d'eau potable du service public – exercice 2014, lequel a été présenté au Comité du SIAEP du Centre Ouest Mayennais et a donné lieu à délibération au cours de la dernière réunion en date du 18 septembre 2015.

Conformément au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatif au apport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, ce document doit être maintenant présenté au Conseil Municipal par Mme le Maire et ce dans chaque commune membre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le rapport annuel du SIAEP du Centre Ouest Mayennais sur les prix et la qualité du Service d'eau potable du service public – exercice 2014.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Téléthon 2015

Une communication auprès de la population a été réalisée pour inviter ceux qui le désirent à participer à la vente de sapins, de miel, d'objets de décoration pour Noël dans le cadre du Téléthon 2015. Une réunion d'organisation est prévue le vendredi 16 octobre à la mairie à 21h.

Une équipe se réunira le 05 et 06 décembre à la salle de la Moisson pour le Téléthon.

Madame le Maire revient sur l'éventuelle attribution de subvention dans les cas où cette action est menée.

DIVERS

Logo de la commune

Les membres du conseil municipal décident de demander à Mme CHARPENTIER de proposer au conseil une mise en page du logo avec une rectification le graphisme d'une lettre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'ajourner le choix des mises en valeur du logo.

Pigeons: Jean-Luc ROCHER a pris note de la nuisance des pigeons dans le bourg. Madame le Maire préviendra les personnes concernées avant les tirs.

Point poste

Présentation de la tablette à la presse prévue le vendredi 23 octobre à 12h30.

1^{er} mai

Manifestation communale avec le vide grenier de l'APE et le marché campagnard du comité des fêtes.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de tirer un feu d'artifice le soir du 30 avril 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident quatre voix pour, deux voix contre et une abstention d'accorder un feu d'artifice le soir du 30 avril 2016 lors de la manifestation dite communale pour les quarante ans du comité des fêtes lors de leur marché campagnard si ils le font ce soir là et le vide grenier de l'APE.

Cérémonie du 11 novembre

Prévue le samedi 07 novembre à 10h30, rendez-vous sur la place des AC (André MONNIER).

Ardoises du Clocher

Sylvie GEGU propose de contacter M. BENATRE pour qu'il intervienne pour remplacer des ardoises manquantes.

Éclairage du terrain de foot

Lampe défectueuse remplacée, Christophe HERMAGNE voit avec Jean-Luc ROCHER

INFO

Indemnités de David JOUSSE, le Trésorier

Une Indemnité de conseil est allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Madame le Maire propose de mandater le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 le montant net de 391.34 € (ci-joint le détail)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'allouer à Monsieur David JOUSSE, Trésorier, une l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 d'un montant net de 391.34 €.

ECHANGE DU SAVOIR

Violaine TRAVERS pour l'équipe d'animation du Chalet des Echanges de Savoirs

Cet atelier aurait, entre autre l'intérêt d'attirer des hommes aux activités du Chalet des échanges de savoirs.

Elle nous sollicite pour savoir si nous pouvons mettre à sa disposition une salle pour cet atelier:

- un atelier qui peut être bruyant car utilisation de machine
- un atelier qui n'aurait lieu qu'en semaine
- un atelier où l'on pourrait y stocker du bois et des machines.

Et demande si un atelier repas sur votre commune est possible.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de se prononcer négativement sur cette initiative par manque de structure d'accueil.

Trophée du meilleur journal communal

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que la commune a été récompensée pour le bulletin communal dit « La Trompette » Lors de l'assemblée générale des Maires et Adjointes (AMF 53) de samedi dernier

Pour info le devis OT2M est joint dans vos dossiers concernant la Guéhardière.

Date des prochaines réunions de Conseil, les mardis :

- 17 novembre
- 15 décembre